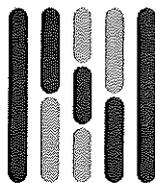


Département de l'EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2024



Ville de LE NEUBOURG

PROCÈS-VERBAL

Le seize septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Date de la séance :	16 septembre 2024
Date de convocation :	10 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	18
Nombre de votants :	21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 15 juillet 2024

Adopté à l'unanimité,

Décisions du maire :

D2024-08- Convention avec l'ADAPEI pour la mise à disposition des locaux scolaires de l'Ecole Dupont de l'Eure

D2024-09- Convention de mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives

D2024-10- Convention avec la gendarmerie pour la mise à disposition du gymnase du Haut-Phare

Délibérations et comptes rendus des commissions :

DCM 2024-76- CMJ Convention financière de partenariat avec la commune de Ste Opportune du Bosc

Dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération de la Normandie et de Paris, un voyage mémoriel est prévu à Paris avec le Conseil Municipal des Jeunes, pendant les congés scolaires d'automne.

La sortie est jumelée avec le CMJ de la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc.

Madame le Maire propose une convention de partenariat financière pour faciliter les engagements des dépenses et pour définir les conditions de remboursement de la part contributive de la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat financière avec la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-77- Subvention à l'OMS pour Octobre rose

L'OMS fédère la marche d'Octobre rose sur la ville du Neubourg, le dimanche 6 octobre 2024. L'organisation prévoit un budget prévisionnel de 6 849 € pour la communication, les tee-shirts, les bandanas et autres goodies et de 877,80 € pour le poste de secours.

Madame l'Adjointe est sollicitée pour une aide exceptionnelle à l'OMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Décide** de prendre en charge le poste de secours et de verser une subvention de 878 € à l'OMS sur l'article 65748.

Adopté à l'unanimité,

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 20 août 2024

Etaient présents : F Bronnaz, MN Chevalier, I Ameye, A Le Merrer, I Vauquelin, G. Barbier

Étaient excusés : A Leroy, S Cherrier, N Brunet, I Coudray, et E Detaille

→ **DIA et DC**

- DIA 027 428 24 N0045 : Cession habitation, 12 rue du Docteur Couderc. Parcelles AK-44 et 111 m2. Zone Up.
- DIA 027 428 24 N0046 : Cession habitation, 11 Allée Edouard Mérite. Parcelles AN-178 et 179 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0047 : Cession local professionnel. Rue du Ressault. Parcelle AS-98/266m2. Zone Uai
- DIA 027 428 24 N0048 : Cession habitation. 12 rue de Honfleur. Parcelle AM-321/616 m2. Zone Uh.
- DIA 027 428 24 N0049 : Cession habitation. 7 Allée Saint Jean. Parcelle AM-457/545 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0050 : Cession habitation. 6 Allée des Monts Rôtis. Parcelles AR-144 et 913 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0051 : Cession local commercial. Avenue de la Libération. Parcelles AE-124/383 m2. Zone Uh
- DC 027 428 24 N0052 : Cession local commercial. 84 rue de la République. Parcelle AK-38/68m2. Zone Up

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ **Déclaration Préalable :**

- DP 027 428 24 N 0054 : Allée du Puits Sanson. Parcelle AC305 – 785 m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires.

ABF : en cours

CCPN : instruction en cours

Avis de la commission : favorable avec prescription selon l'article Uh 2.4.10 (panneaux intégrés avec pose à fleur et teinte assurant un fondu avec la toiture).

- DP 027 428 24 N 0055 : Rue du Tour de Ville Nord. Parcelle AK-71 – 749 m2. Zone Uh. Réfection de la toiture.

ABF : accord

CCPN : instruction en cours

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 0056 : Allée de la source. Parcelle AC-173 – 854 m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires.

ABF : accord

CCPN : accord avec prescriptions

Avis de la commission : favorable avec prescription selon l'article Uh 2.4.10 (panneaux intégrés avec pose à fleur et teinte assurant un fondu avec la toiture).

- DP 027 428 24 N 00057 : Route de Beaumont. Parcelle AH-19 2643m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires

ABF : accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable avec prescription selon l'article Uh 2.4.10 (panneaux intégrés avec pose à fleur et teinte assurant un fondu avec la toiture).

- DP 027 428 24 N 00058 : Avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AC-138/667m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires

ABF : non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable avec prescription selon l'article Uh 2.4.10 (panneaux intégrés avec pose à fleur et teinte assurant un fondu avec la toiture).

- DP 027 428 24 N 00059 : Rue des Remparts. Parcelle AV-136/902m2. Zone Uh. Isolation extérieure

ABF : accord avec prescription (isolation avec reprise complète des modénatures)

CCPN : accord avec prescription.

Avis de la commission : favorable avec la prescription de l'ABF.

- DP 027 428 24 N 00060 : Rue de Honfleur. Parcelle AM-400/409m2. Zone Uh. Remplacement du portail.

ABF : non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00061 : Allée du Clos Mesnil. Parcelle AD-151. Zone Uh. Pose d'une clôture.

ABF : non concerné

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable avec les prescriptions du PLU : les clôtures doivent être constituées d'une haie vive constituée d'arbustes d'essence locale éventuellement doublée d'une grille ou d'un grillage. Les plaques de béton sont autorisées en soubassement.

- DP 027 428 24 N 00062 : 6A Rue des Monts Rôtis. Parcelle AR-138/2631m2 (après division parcellaire). Zone Uh. Construction d'une piscine et d'un local technique – agrandissement de la terrasse.

ABF : non concerné

CCPN : en cours d'instruction. Demande de compléments d'information.

Avis de la commission : Les membres souhaitent avoir des renseignements complémentaires pour donner leur avis.

- DP 027 428 24 N 00063 : 18 Rue Guilbert. Parcelle AT-133/207m2. Zone Uh. Remplacement des fenêtres

ABF : donne son accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable avec prescription : les élus souhaitent une harmonie des couleurs des menuiseries sur la façade côté rue (article Uh 2.4.7 du PLU)

- DP 027 428 24 N 00064 : Rue du Tour de Ville Nord. Parcelle AC-9/143m2. Zone Uh. Restauration de la façade.

ABF : en cours

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 24 N 00065 : Rue de Brionne. Parcelle AE-58 – 222m2. Zone Up. Ravalement de façade

ABF : en cours

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 24 N 00066 : Rue de Vitot. Parcelle AC-63 – 425m2. Zone Uh. Construction mur de clôture

ABF : en cours

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : favorable.

Points d'information et questions diverses

Madame Le Merrer présente le projet de classement sonore des infrastructures terrestres adressé par le préfet de l'Eure. Des précisions sur les modifications seront demandées et transmises aux élus.

Prochaine commission le lundi 23 septembre 2024

Madame Natacha Brunet revient sur la prescription de l'ABF de la DP 027 428 24 N 00059 et demande comment c'est possible une reprise complète des modénatures sur l'isolation extérieure.

*Madame Anita Le Merrer pense que l'ABF souhaite le maintien des pierres apparentes.
Madame le Maire rappelle qu'il y a un dialogue avec le pétitionnaire et l'architecte pour trouver des solutions aux prescriptions.*

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail du château du 5 juin 2024

*Présents : I Vauquelin, MN Chevalier, E Detaille, F Bronnaz, N Brunet, A Le Merrer, G Barbier, I Ameye
Absents excusés : E Dupont, L Cabot, A Cheux, C Chopin, F Davoust, J Lefebvre, I Coudray, S Cherrier, H. Leroy
Assistait : Valérie Lebel*

Identité visuelle et jeux

Présentation du projet d'identité visuelle du site du château par Madame Clément, graphiste.

Madame Clément présente le projet : palette des couleurs pour les 3 sites (musée, salle de spectacle et parc), visuels et justification des choix opérés.

- 1/ Cohabitation des usages et des époques = proposition de blocs colorés
- 2/ Typographie = calligraphie médiévale (Beirut)
- 3/ Edifice sur une motte féodale = verticalité

Les élus réagissent positivement aux visuels et aux choix des couleurs.

Sur l'utilisation de la charpente comme visuel, les essais de la graphiste n'ont pas été concluants.

Mme le Maire avance la possibilité de consulter les visiteurs sur l'identité visuelle lors des JEP. Il est conclu que l'exercice est trop complexe.

Les élus valident à l'unanimité les couleurs proposées, la typographie, l'arrière-fond sous forme de carrés. Ils remarquent que la coupure des mots ne permet pas une lecture fluide. Ils préféreraient que les mots soient écrits en entier.

Ils approuvent le principe des illustrations ainsi que les panneaux directionnels.

Présentation du projet des jeux pour enfant par Madame Croizier, architecte.

Madame Croizier rappelle que le choix des jeux est important pour l'identité de la ville. L'idée est de faire écho à l'histoire de la Toison d'Or avec les dragons, serpents, ... ainsi que les chevaliers.

Lors de la présentation, la proposition de pas japonais est rejetée étant donné que ceux qui étaient installés à l'école ont dû être retirés (raison de sécurité des enfants).

Les œufs seraient en béton fibré très fin et serviraient de cabane. Pour diminuer les coûts, des cordages sans acier pourraient être utilisés. Les petites sculptures seraient à moins de 60 cm du sol. Le choix des structures évidées fait écho à la charpente et à l'écorché.

Les élus valident majoritairement le choix de petites sculptures sur lesquelles les enfants pourront monter, d'un dragon toboggan avec une tête ouverte (type cabane), de structure en forme d'œufs de dragon, de plots en bois. Les élus souhaitent que les sculptures en forme de chevaux soient retirées de l'espace de jeux (choix financier). Le sol sera en copeaux de bois et complété par un sol plus souple (2 à 3 endroits) aux abords de la réception des jeux.

Sur le parvis du château, un cheval sculpté pourrait prendre place.

Arrivée de M. Arnaud Cheux

Compte-Rendu de la réunion du groupe de travail du château du 26 juin 2024

*Présents : I Vauquelin, L Cabot, F Bronnaz, A Le Merrer, C Chopin, I Coudray
Absents excusés : E Dupont, E Detaille, A Cheux, F Davoust, J Lefebvre, S Cherrier, MN Chevalier, H. Leroy, G Barbier, I Ameye, N Brunet.
Assistaient : Valérie Lebel, Lara Andrin, F. Lesueur, JM Bezin.
Excusés : Jimmy Firman
En présence de M. et Mme Croizier, architectes et de M. Quénardel architecte paysagiste.*

Présentation du PRO

Présentation du PRO par Madame Croizier

1. Le musée et le château

Présentation des éléments de la restauration de la Maison Neuve similaire à l'AVP déjà présenté.

Les cloisons du 1^{er} étage ne seraient pas supprimées. Mais il sera possible de revoir ce point dans 4 ou 5 ans.

Changement de toutes les menuiseries pour la Maison Neuve et le château. Protection acoustique mais pas thermique (pas de chauffage dans la grande salle). Remise en état des peintures tous les 10 ans, : volets pleins au rdc, volets ½ persiennes étage.

Demande de masquer les poutres noires dans la grande salle – Ce n'est pas possible, elles peuvent être utilisées pour la technique.

A la rentrée de septembre avancer sur la programmation culturelle de la salle.

Parvis : éclairage sur les 3 mats côté rempart, orientable et réglable en intensité. Eclairage sur l'arrière du château et à l'intérieur des bâtiments pour souligner les charpentes.

2. Le parc

Enjeux : unifier le square, la pâture à chevaux et le verger en tenant compte des infiltrations. Rendre accessible le site en créant des aménagements en lien avec la ville.

Gradins plantés entre la Maison Neuve et le château. Verger actuel renforcé par quelques plantations. La plupart des arbres du parc seront conservés.

Table d'orientation : possible d'avoir des éléments en relief pour les personnes malvoyantes.

Il s'agit de constituer des limites à ce parc avec l'installation de gabions le long de la rue des remparts et la plantation d'arbres.

Etude G2 à faire très rapidement

Interrogation sur la gestion de l'eau en amont du parc : rdv sera pris avec Mme Croizier, BERIM et F. Lesueur. Faut-il prévoir deux entrées d'eau ?

Interrogation sur le type d'arbres pour le verger proche de la rue des amoureux et de la rue des Remparts : arbres d'ornement ou arbres à fruits ?

Interrogation sur la partie « fleurissement municipal rue remparts : plantes annuelles ou plantes vivaces »

Plantations en pointillé dans le parc pour cacher certains murs côté route d'Epégard. Ne pas planter trop près de ces maisons. Supprimer le laurier.

Murs en bauge restaurés et complétés. Séquences végétales sur les murs en bauge, pas d'arbres fruitiers en espalier qui demandent trop d'entretien.

Talus en taillis derrière le château. A rabattre tous les 5 ans.

Gabions plantations de vigne vierge au pied qui tapisse et évite un aspect trop minéral. Gradins en bois.

Mobilier à décliner sur le parc.

Jeux : raconter une histoire avec le château et créer un masque de la maison.

Eviter les arbres piquants à proximité de l'aire de jeux. Supprimer la porte donnant accès sur la rue des Amoureux.

Dans le projet, Elargissement du trottoir rue des Amoureux

Remarques :

Prévoir des gabions éloignés de la rue des remparts et une emprise entre la route et les gabions pour plantation d'arbres à la charge de la ville (partie pâturage des chevaux actuellement)

La sortie eaux usées de la loge est prévue.

Centralisation des remarques par Mme Lebel et Anita Le Merrer

Test G3 côté mur de Brionne pour le passage de la nacelle avec BMI.

Réunion de travail à prévoir avec les services de la ville au sujet des plantations courant septembre.

Madame Natacha Brunet demande quatre précisions :

- 1) *Le matériau utilisé pour les menuiseries,*
- 2) *Ce que l'on entend par interrogation sur la gestion de l'eau, ruissellement ou voie d'eau ?*
- 3) *Pourquoi des plantations pour cacher la maison route d'Epéguard, celle-ci n'est pas visible.*
- 4) *Pourquoi élargir le trottoir de la rue des amoureux ?*

Madame Anita Le Merrer répond :

- 1) *Menuiseries en bois.*
- 2) *Il s'agit des eaux d'assainissement vers la route de Brionne et des eaux de ruissellement recueillies dans une citerne, il n'y a pas de fontaine ou autre voie d'eau.*
- 3) *Pour la maison, elle est visible du parc, pas de la route.*
- 4) *Le trottoir de la rue des amoureux est trop étroit.*

DCM 2024-78- Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres

En application des articles R 571-37 et R 571-39 du Code de l'Environnement, le Préfet de l'Eure a transmis pour avis le projet de la révision du classement sonore des infrastructures du réseau routier du Département, dont certains secteurs concernent la commune du Neubourg.

Ce classement permet de déterminer, après consultation des communes, les secteurs affectés par le bruit, situés au voisinage de ces infrastructures, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments, et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Le classement sonore, une fois approuvé, doit être intégré au document d'urbanisme pour réglementer l'isolation acoustique dans la construction de bâtiments qui seront construits dans les secteurs bruyants.

A réception de ce projet de classement sonore, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis,

Vu le projet de classement sonore des infrastructures de transports terrestres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Donne** un avis favorable au classement sonore des infrastructures du réseau routier du Département qui traversent la commune du Neubourg.

2 Abstentions : Natacha Brunet, Jean-Baptiste Marchand,

Madame Anita Le Merrer a sollicité l'avis des membres de la commission et a transmis les observations à la DDTM. Celles-ci concernent le tronçon de la route de Conches resté en catégorie 4 et la D 39 qui ne figure pas dans le classement sonore.

Madame le Maire rappelle que le dispositif ne s'applique pas à toutes les routes.

Madame Natacha Brunet demande quand les documents ont-ils été reçus en mairie ?

Madame le Maire répond qu'ils ont été réceptionnés pendant la période estivale. Elle précise qu'il a fallu plusieurs allers-retours avec la DDTM pour comprendre le document.

Madame Natacha Brunet observe que le conseil municipal donne un avis sans réponse aux observations.

Madame Anita Le Merrer répond que les remarques ne remettent pas en question le changement des catégories, le classement proposé. Il est simplement demandé avis aux communes. Les remarques peuvent faire évoluer le document dans l'avenir.

Madame Natacha Brunet demande si la mairie est informée qu'une enquête publique a eu lieu à ce sujet en février dernier. Madame le Maire répond qu'elle n'a pas eu l'information et demande la source à Madame Brunet. Elle l'a lue sur le site de la préfecture de l'Eure.

DCM 2024-79- SILOGE- Agrément à l'aliénation du pavillon cadastré AD 243

La société SILOGE (société immobilière du logement de l'Eure) dont le siège est à EVREUX (27000 - 6 boulevard Chambaudoin), identifiée au SIREN sous le numéro 643 650 393 sollicite l'autorisation d'aliéner un pavillon situé au 9, rue des pépinières à Le Neubourg, cadastré section AD n° 243, de type 4, d'une surface habitable de 86 m².

La vente est proposée au prix de 145 000 € en priorité aux locataires occupants, comme précisé à l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet de l'Eure sollicite l'avis de la commune sur la vente de ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Décide** d'agréer la cession du pavillon, situé au 9, rue des pépinières à Le Neubourg, par la SILOGE aux locataires occupants pour un montant de 145 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-80- Convention avec la Fondation du Patrimoine

Une convention a été signée le 15 décembre 2021 avec la Fondation du Patrimoine, la Mission Bern et la Française des Jeux, pour régir l'aide financière apportée au projet de sauvegarde du vieux château du Neubourg. Elle a été conclue pour une durée de trois ans et arrive à échéance.

Une nouvelle convention de collecte de dons est proposée par la Fondation du Patrimoine. Elle est soumise au conseil municipal pour aider au financement de la poursuite des travaux du château du Neubourg. Cette campagne a pour objectif de mobiliser 50 000 € sur trois ans. Le programme de travaux est décomposé en deux tranches :

- Restauration vieux château du Neubourg, travaux d'urgence pour un montant de 2 258 000 € HT,
- Restauration salle de la Toison d'Or pour un montant de 2 668 603 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.

Adopté à l'unanimité,

CULTURE – ANIMATION – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 27 août 2024

Présents : I. Vauquelin, MN Chevalier, A. Le Merrer, E Dupont, G. Barbier, I. Ameye

Excusées : C Lapoirie, I. Coudray, C. Chopin

Bilan des évènements passés :

- **Restitution de la Grande Échelle** dans les jardins de la Maison Neuve, le vendredi 31 mai
- **Culturissimo** le vendredi 7 juin : 300 personnes (Clotilde Courau, Lionel Suarez)
- **Fête de la Musique** le vendredi 21 juin
- **Fête Saint Paul** le samedi 29 juin, feu d'artifice apprécié. Le sol trop humide a gêné la déambulation des échassiers.
- **Les Estivales** le samedi 13 et dimanche 14 juillet

Moins de structures gonflables, mais plus de jeux en bois pour favoriser le jeu en famille, la nouvelle formule a été très appréciée des parents.

A renouveler : La Belle Roue (beaucoup de succès), le Food Truck pour le repas citoyen, le concert (qui malgré la pluie a eu plus d'une centaine de spectateurs).

Dates choisies pour les estivales 2025 : Samedi 12 et dimanche 13 juillet (plus facile pour les services techniques).

- **Concert Barral** le jeudi 18 juillet : environ 60 personnes présentes.

- **Projection documentaire le Gars des Callouins** le samedi matin 24 août en présence du réalisateur et dimanche 25 août. 64 présents samedi, 39 dimanche. Une séance pour les collégiens et lycéens est à prévoir.

Organisation d'évènements proches à venir :

- **Forum des Associations** le samedi 31 août de 9h30 à 17h au Gymnase du Haut Phare : avec un jeu concours sur l'exposition du Neubourg Images.

- **Ribouldingue "Sur les traces d'Alain Souchon"** vélo concert le mercredi 11 septembre à 14h au Cinéma le Viking, gratuit sur réservation. Flyers à distribuer dans les écoles.

- **Journées du Patrimoine et du Matrimoine** le samedi 21 et dimanche 22 septembre avec visites guidées de 9h à 12h. Expositions sur la restitution du projet Camelote, la borne archéologique de la Made, les faïences de M. Lamy.

- **Festival Pop au Château I Du** vendredi 20 au dimanche 22 septembre. En amont, répétitions au Viking entre le 9 et le 12 septembre, représentations scolaires les 13 et 19 septembre. Programme distribué dans tous les lieux publics.

- **La Cabane** projet CDC du 23 au 27 Septembre, place Dupont de l'Eure de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Salle de réunion du cinéma comme solution de repli si trop mauvais temps. Créneaux pris par les écoles Dupont de l'Eure et Jean Moulin, les Ehpad, le CATTP. Le vendredi est réservé par la CDC

- **Opéra en direct** au Viking le 5 octobre à 18h, gratuit sans réservation.

- **Conférence Faïence** le vendredi 11 octobre à 20h30 à la salle Roger Barbat. Gratuit sans réservation.

- **Festival Génération Durable** le dimanche 13 octobre au Viking avec les films Bambi, l'histoire d'une vie dans les bois à 10h30 et Vivre avec les loups à 14 h (suivi de l'intervention du réalisateur) Au tarif réduit du cinéma soit 6 €.

- **Spectacle jeunesse Kazi Classik** le dimanche 27 octobre à 11h. (Prix 2500 € Tarif 10 € - 6 €).

- **Mois du film documentaire** le mardi 12 novembre 20h, salle Polyvalente de l'hippodrome Gratuit.

- **Reprise des Films Connaissance du Monde**, les lundis à 14h30, prix alignés sur ceux du cinéma.

- **Reprise des films Ciné Senior** les lundi 1 fois par mois, si possible 1er lundi du mois.

- **Reprise des films Ciné tout-petits** (programmation déjà effectuée, plus pratique pour les parents).

Propositions retenues :

- **Le Pass Culture**, nous allons essayer sa mise en place pour nos prochains spectacles. Notamment pour le spectacle "La Promesse de l'Aube" prévu en avril.

- **Spectacle "Smaïn fait son ciné moi"** date choisie, le samedi 24 mai 2025 au Viking. Spectacle gratuit, nous leur prêtons la salle. Le spectacle fonctionne à la recette, 70 % de la recette pour eux, les 30 % restants seront reversés au cinéma. Les billets seront vendus 20 € + 2 € de commission.

VOIRIE - RESEAUX - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 3 septembre 2024

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, DUPONT, Messieurs DAVOUST, DETAILLE, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Madame AMEYE, Messieurs BRONNAZ, BARBIER, CHERRIER.

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Aménagement de la rue du Tour de Ville Nord :

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise LHOTELLIER - ATURA, a été retenue avec la solution variante d'un enrobé clair à la place d'un béton collé. Le montant de l'opération est de 483 879,26€ TTC. La Communauté de Commune du Pays du Neubourg va contribuer par un fond de concours, pour la partie de reprise du corps de chaussée dont le montant est en cours d'évaluation.

City Park un portail :

Un portail a été installé en limite du terrain de jeux et du City Park, suite à la réalisation des fossés anti-intrusions.

Chantier de la piste du vélodrome :

Le chantier est resté fermé pendant le mois d'août. Madame Le Maire a réalisé un courrier en recommandé pour avoir les explications sur cet arrêt, les points manquants sur l'avancement et les différents points techniques demandés depuis juin.

L'entreprise MHB métallerie a réalisé la dépose des barrières. Celles-ci sont stockées.

Chantier de la route départementale de Louviers pour LIDL/JOSSE :

Les travaux sont terminés, l'ouverture du magasin est prévue le 4 septembre. Une réunion a eu lieu sur place avec le Conseil Départemental afin de réaliser une simulation de passage d'une linière attelée sur un tracteur. Il a été acté de donner plus d'aisance de part et d'autre de l'aménagement, au niveau des bordures I2. Il a été indiqué que le nouveau carrefour était hors agglomération et que son dimensionnement était conçu pour une faible vitesse alors que la limitation est à 70 Km/h. Le Conseil Départemental a confirmé le dimensionnement.

Réfection de la rue Guilbert et signalisations :

Les travaux de réfection sont terminés et la signalisation au sol va être terminée dans les prochains jours. Plusieurs remarques ont été faites pas les riverains. Nous allons nous déplacer sur site, pour aller à leur rencontre prochainement.

Résultat de l'appel d'offres travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées :

Suite à l'appel d'offres, quatre 4 entreprises ont remis une offre conforme au cahier des charges. La deuxième analyse démontre les résultats suivants et présentation au pouvoir adjudicateur un classement des offres suivant les critères énoncés au règlement de consultation :

Conclusion :

1. SARC
2. SOGEA
3. BOUYGUES
4. SAT

Marché des bornes, tranche ferme, tranche conditionnelle et compléments :

Suite à l'appel d'offres pour la fourniture et pose des bornes de sécurité, la SOCIETE NOUVELLE EURE TP a présenté la meilleure offre, après l'audition et négociation suivant le règlement de consultation. Il est proposé de retenir l'offre de la tranche ferme pour l'année 2024 et la tranche conditionnelle sur le budget de l'année 2025.

Mise en place autosurveillance réseaux assainissement :

Trois manchettes électromagnétiques ont été installées sur le réseau d'assainissement des eaux usées afin de pouvoir réaliser l'autosurveillance des apports à la station d'épuration sur plusieurs secteurs.

Sur le secteur de Crosville la Vieille, une manchette est implantée à l'aval de la zone d'activité et une autre, rue du Neubourg.

Sur le secteur de VITOT, la manchette a été installée en aval d'un des secteurs. Une autre manchette sera installée à l'aval de la rue des Bruyères.

La conclusion des enregistrements a montré que la Zone d'activité et la commune de Crosville ont rejeté environ 300 m3 d'eaux claires parasites sur la forte pluie du 31 juillet. Les services de la Ville et de Véolia vont rencontrer la commune concernée et la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, afin de lancer les recherches sur l'origine des fortes arrivées d'eaux parasites. Celles-ci génèrent des consommations inutiles d'énergie et de produits pour le traitement de ces eaux claires.

Travaux à la station d'épuration :

Dans le cadre de son contrat de service public, l'entreprise Véolia a réalisé le remplacement des 2 aérateurs du bassin aération de la station ainsi que l'entretien de la table d'égouttage et de la presse à boues.

Questions diverses : Néant.

Madame Natacha Brunet demande si le portail ferme le City Park.

Madame le Maire précise que le City Park n'a pas de clôture. Il reste libre d'accès, le portail concerne l'aire de jeux derrière, côté des jardins familiaux, pour un meilleur accès des services d'entretien.

Madame Natacha Brunet indique que le conseil n'a pas connaissance des cahiers des charges, ni des règlements de consultation.

Madame le Maire précise qu'à la commission, en phase préparatoire, elle n'est pas autorisée à donner les renseignements. Après la signature du marché, le rapport d'analyse des offres est communicable.

Madame Marie-Noëlle Chevalier rappelle le caractère confidentiel jusqu'à la notification aux candidats non retenus.

DCM 2024-81- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur travaux de voirie rue Guilbert

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, aux travaux de réfection de voirie engagés par la communauté de communes du Pays du Neubourg, rue Guilbert, sont associés les travaux d'assainissement pour l'eau pluviale incombant à la commune du Neubourg.

Dans le cadre de cette opération, la commune du Neubourg délègue à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à sa compétence.

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage validé en conseil communautaire du 10 juin 2024,

Vu le coût estimatif des travaux, objet de la présente délégation qui s'élève à 25 061,64 € HT.

Vu le montant maximum du fonds de concours, que la communauté de communes versera à la commune pour les travaux d'assainissement des voiries d'intérêt communautaire, de 3 142,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement d'eau pluviale de la rue Guilbert.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si les travaux sont terminés.

Madame le Maire indique qu'ils sont presque finis.

Monsieur Arnaud Cheux précise que la convention vient déterminer la part communale et la part communautaire.

DCM 2024-82- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur travaux de voirie rue Tour de Ville Nord

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, aux travaux de réfection de voirie engagés par la communauté de communes du Pays du Neubourg, rue Tour de Ville Nord, sont associés les travaux d'assainissement pour l'eau pluviale incombant à la commune du Neubourg.

Dans le cadre de cette opération, la commune du Neubourg délègue à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à sa compétence.

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours,

Le coût estimatif des travaux, objet de la présente délégation s'élève à 411 566,05€ H.T.

Le montant maximum du fonds de concours que la communauté de communes versera à la commune pour les travaux d'assainissement des voiries d'intérêt communautaire est de 130 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement d'eau pluviale de la rue Tour de Ville Nord.

Adopté à l'unanimité,

Madame le Maire indique que ces travaux seront budgétés sur deux exercices.

Monsieur Arnaud Cheux confirme que les travaux ne seront pas terminés pour la fin d'année. Ce qui explique l'inscription sur deux années. Par ailleurs, les coûts étant déterminés, la convention qui répartit la part de chaque collectivité peut être passée.

Madame Natacha Brunet demande si les travaux d'assainissement en traverse sont réalisés. Elle demande s'il y aura un trottoir. Elle estime le coût inférieur à ce qui se pratique habituellement.

Monsieur Arnaud Cheux répond que les travaux d'assainissement pour l'eau pluviale sont presque terminés. Il y a un trottoir en cohérence avec ce qui existe déjà. Quant au prix, la commune bénéficie de la conjoncture économique actuelle.

DCM 2024-83- Attribution du marché pour l'aménagement de la rue Tour de Ville Nord

Le rapport d'analyse de la consultation des entreprises, validé le 3 juillet 2024, classe en premier l'entreprise LHOTELLIER ATURA, moins-disante (variante : enrobé clair, canalisation PVC CR16) avec une offre à 411 566,05 € HT ou 483 879,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Attribue** le marché à l'entreprise LHOTELLIER ATURA, ZI les Genetais, Route du Manoir 27 460 ALIZAY, pour la somme de 483 879,26 € TTC.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-84- Création d'une piste d'athlétisme

Suite aux sollicitations de clubs et des établissements scolaires du Neubourg, les élus projettent de réaliser une piste d'athlétisme dans la plaine de jeux (city stade). Ainsi, ce nouvel équipement pourra accueillir le lancer de javelot, de marteaux (NAC), les activités sportives des écoles primaires et les entraînements du triathlon. Le coût du projet est estimé à 141 995,00€ HT, soit 170 394,00€ TTC. Une consultation de marché à procédure adaptée est nécessaire.

PLAN DE FINANCEMENT / PISTE ATHLETISME				
En € HT				
DEPENSES		RECETTES		
		Txs sur dépenses en HT		
Piste en grave	50 240,00	Département	30%	42 598,50
Bordure en périphérie de la piste	44 730,00	Région	20%	28 399,00
Enrobé piste triathlon	47 025,00	Commune		99 396,50
		Agence Nationale du Sport (en fonction des appels à projets)		-
TOTAL HT	141 995,00			
TOTAL TTC	170 394,00	TOTAL TTC		170 394,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Valide** le projet et autorise le lancement de la consultation,
- **Sollicite** une subvention auprès de la DSIL, de l'ANS, de la Région Normandie, du Département de l'Eure, au taux le plus élevé possible.

Adopté à la majorité, (1 Contre : Natacha Brunet, 1 Abstention : Jean-Baptiste Marchand)

Monsieur Didier Onfray pense que, théoriquement, le Département devrait abonder pour les collèges, et la Région pour le lycée agricole.

Monsieur Arnaud Cheux convient que le gymnase Clousier est sous-dimensionné pour satisfaire tous les besoins.

Madame Natacha Brunet estime que la ville dispose suffisamment d'équipements sportifs pour les scolaires qui n'ont pas les mêmes créneaux horaires que les clubs.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand reprend dans le même sens et dit que la ville dispose déjà d'une piste d'athlétisme.

Monsieur Arnaud Cheux explique que la coexistence du javelot sur la piste actuelle n'est pas possible en raison des installations drainant le terrain d'honneur.

Madame Natacha Brunet est surprise que la salle de tennis de table ne soit pas ouverte aux collégiens.

Madame le Maire et Monsieur Cheux expliquent que ce fonctionnement a plus de 15 ans. La salle est communale, mais les tables appartiennent au club qui n'a pas vocation à prêter son matériel à l'Education Nationale. Le club doit s'assurer que le matériel reste en bon état et homologué pour les compétitions. Madame le Maire précise que le budget des tables s'élève à 90 000 €. Cependant, le club NQTT organise plusieurs sessions d'initiation avec les scolaires.

Madame le Maire lit le courriel des professeurs de sport du collège Geneviève de Gaulle Anthoinoz, dont les effectifs sont en constante progression, qui n'ont pas assez de créneaux dans les structures actuelles. Par ailleurs, le club de Triathlon obtient de très bons résultats et voit une progression de ses adhérents. La nouvelle piste permettrait l'entraînement des jeunes enfants qui ne sont pas en sécurité sur la route. Cette nouvelle piste resterait accessible pour tous ceux qui souhaitent pratiquer sans licence.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand regrette que le stade Guillot ou autre site ne reste pas ouvert.

Monsieur Arnaud Cheux indique qu'une piste en tartan est un investissement important qui ne peut pas être laissé en libre accès. Les stades ouverts dans les autres villes ont des gardiens.

Monsieur Francis Davoust confirme qu'il est nécessaire de fermer les sites ou la ville s'expose à des dégradations. Seuls les clubs ont les clés. Malgré cela, il faut être vigilants avec les licenciés et les éducateurs.

Monsieur Arnaud Cheux soutient le projet qui doit répondre aux besoins des écoles. Il assume la décision de la majorité municipale de favoriser l'éducation et le sport, qui sont prioritaires. Il espère que cet équipement supplémentaire soutiendra le projet d'ouverture d'une section générale au lycée agricole.

Madame Natacha Brunet vote Contre en précisant que cet argent peut être utilisé à autre chose.

SÉCURITÉ

Compte-rendu de la commission du 4 septembre 2024

Étaient présents : Mesdames Isabelle Vauquelin, Marie- Noëlle Chevalier, Hélène Leroy, Anita Le Merrer, Messieurs Arnaud Cheux, Francis Davoust, Edouard Detaille, Loïc Cabot, Jean Lefebvre.

Absents excusés Messieurs Francis Bronnaz, Jean-Baptiste Marchand.

I. Opérations de création et d'entretien de la signalisation routière

- Présentation des travaux de marquage initiés par Monsieur Davoust. Les sites suivants sont abordés :
 - Places du Château
 - Rue de l'Ecalier
 - Rte de Ste Colombe
 - Rue Carnot

Des vues aériennes sont présentées et commentées.

Monsieur Davoust rappelle qu'il n'y a pas eu d'opération d'entretien de la signalisation depuis quelques années. Il souhaite cependant établir un programme d'entretien permettant de maintenir le domaine public dans un état acceptable.

II. Vidéoprotection 2025

▪ Actualités

Monsieur Ferré informe les membres de la commission en matière de vidéoprotection sur le système en fonctionnement et l'activité importante qui en découle notamment les demandes de réquisition.

▪ Projet 2025

En matière de vidéoprotection, des besoins nouveaux apparaissent. Une programmation est cependant nécessaire. Monsieur Davoust indique que des subventions sont possibles. Monsieur Cheux rappelle que ces dernières ne sont pas systématiques. Madame Le Merrer indique qu'il ne faut pas installer une caméra dans chaque rue, ce que confirme Monsieur Ferré.

Plusieurs sites sont évoqués. Monsieur Cheux souhaite qu'à chaque opération de voirie, une analyse du besoin en vidéoprotection soit rapprochée.

Madame Vauquelin insiste sur la nécessité du maintien en bon état de l'existant.

III. Contrat Local de Sécurité (CLS)

▪ Présentation du dispositif

Madame Vauquelin expose les éléments concernant le Contrat Local de Sécurité et son contexte. Un échange nourri est nécessaire pour situer ce dispositif parmi les autres, à savoir, le CISPD (Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la

Délinquance) et la Convention de coordination détenue au service de Police Municipale.

IV. Prévention Sécurité Routière

- Monsieur Ferré expose aux membres de la commission les éléments suivants en matière de Prévention :
- En 2024, nombre d'élèves bénéficiaires 277, 34 séances
- Challenge 31 mai 2024
- Collège SEGPA prévention 30 collégiens
- ADAPEI avril 2024 Harcèlement 35 jeunes
- Pour 2025, action reconduite
- Certains enfants de CM2 apprennent à faire du vélo lors de cette action. Une dimension sociale est évoquée.
- À la suite de cette présentation, Monsieur Cheux rebondit sur la proposition de Madame Leroy sur le financement de 2 vélos par le CCAS.

V. Réflexion sur l'aménagement de la Route de Beaumont

- La route de Beaumont est un axe majeur qui alimente le centre-ville. Sa physionomie est évoquée par Monsieur Ferré, 3 tronçons différents sont présentés. L'hypothèse théorique de l'intégration d'une voie cyclable est abordée.
- Monsieur Detaille indique que cette rue va faire l'objet de travaux importants d'assainissement d'octobre 2024 à février 2025. Monsieur Cheux indique qu'il est nécessaire de prévoir les projets de modification de voirie en matière de sécurité avant les phases de travaux.

VI. Questions diverses

- Monsieur Detaille expose un problème d'implantation de plot Route de Beaumont. Ce dispositif génère des situations accidentogènes. Monsieur Davoust propose d'étudier une modification sur site.

Fin de commission 20h40

Madame Natacha Brunet demande pourquoi les tracteurs ne peuvent-ils plus circuler, route de Beaumont, depuis le début du mandat ? Un panneau leur interdit de tourner.

Monsieur Francis Davoust répond que ce n'est pas une interdiction de tourner, mais une limitation de tonnage à la demande des riverains, excédés par le passage des tracteurs.

Monsieur Arnaud Cheux indique que la tranquillité du voisinage, la solidité de la route, les aménagements paysagers ont contribué à limiter le tonnage de la rue.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population et enquête famille du 16 janvier au 15 février 2025 : La commune lance le recrutement de 10 agents recenseurs. Cela peut être une activité complémentaire pour les retraités.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand évoque le courrier qu'il a adressé à Madame le Maire le 27 août, concernant le droit de réponse de la tribune libre du Vivre ensemble n° 80 de juillet 2024. Il demande sur quelle base du règlement intérieur la liste majoritaire peut s'autoriser une réponse et pourquoi n'a-t-elle pas les mêmes délais à respecter que l'opposition ?

Il rappelle que le droit de réponse ne peut pas être publié dans le même bulletin, mais dans le suivant. Il précise qu'une jurisprudence existe.

Monsieur Arnaud Cheux défend le droit de réponse quand les propos portent atteinte à l'intégrité des élus. Il rappelle que les élus de la liste majoritaire sont favorables à la libre expression. Une réponse trois mois ou six mois plus tard n'a pas de sens pour les lecteurs. Il précise que la municipalité peut ne pas publier des propos qui sont à la limite de la diffamation.

Madame le Maire évoque notamment les insinuations à propos des dépenses sur le poste « Voyages et Déplacements » qui peut laisser penser au défraiement des élus, alors qu'il concerne essentiellement le voyage des seniors, pour lesquels des recettes sont à mettre en face.

Madame Natacha Brunet rappelle qu'elle appuie ces propos sur les informations qui lui ont été données en conseil municipal. Elle trouve malhonnête de lui reprocher sa publication, alors qu'un complément d'informations lui a été donné après la remise de sa tribune.

Monsieur Arnaud Cheux indique qu'il ne peut pas retenir tout le détail des dépenses quand les questions diverses sont posées hors contexte budgétaire.

Madame le Maire est prête à revoir le règlement intérieur pour encadrer cette libre expression.

Fin de séance à 21h45

Procès-verbal du 16 septembre 2024

Le 16 septembre deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

DCM 2024-76- CMJ Convention financière de partenariat avec la commune de Ste Opportune du Bosc

DCM 2024-77- Subvention à l'OMS pour Octobre rose

DCM 2024-78- Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres

DCM 2024-79- SILOGE- Agrément à l'aliénation du pavillon cadastré AD 243

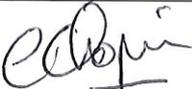
DCM 2024-80- Convention avec la Fondation du Patrimoine

DCM 2024-81- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur travaux de voirie rue Guilbert

DCM 2024-82- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur travaux de voirie rue Tour de Ville Nord

DCM 2024-83- Attribution du marché pour l'aménagement de la rue Tour de Ville Nord

DCM 2024-84- Création d'une piste d'athlétisme

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Marie-Noëlle CHEVALIER	Secrétaire de séance	

